

## Régime de pension des employés et employées

*Ces communiqués ont pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué vous informe sur certains investissements actuels et des questions législatives relatives aux retraites. Nous vous encourageons à transmettre une copie de ce communiqué à vos employés.*

### Nouveau régime introduit au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a modifié la Loi sur les prestations de pension pour créer le **Régime de retraite à risques partagés**. Ce nouveau modèle de régime de pension, une première en Amérique du Nord, combine les caractéristiques des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées. Les montants de cotisations peuvent varier pour garantir les prestations de bases. Les prestations additionnelles, comme l'indexation de la pension, ne sont plus garanties, mais seront plutôt conditionnelles au rendement du fonds de pension. Ce nouveau modèle est perçu de façon positive par les experts de l'industrie des pensions et reçoit également l'appui d'un bon nombre de syndicats de la province. [http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/Pension/Protection\\_Retraite.pdf](http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/Pension/Protection_Retraite.pdf)

### API classe Placements Louisbourg parmi les meilleurs gestionnaires financiers au Canada

API Asset Performance Inc., une firme d'experts-conseils en matière de retraite, a remis des certificats aux meilleurs gestionnaires financiers de 2011. API décerne un prix au gestionnaire ayant eu le meilleur rendement au cours de la dernière année dans les sept classes d'actifs qu'elle mesure. La base de

### Communiqué législatif

Numéro 42  
Deuxième trimestre 2012

Préparé par : la division des pensions et placements  
du Service de l'actuariat

Justin Belliveau  
Administrateur  
Pensions et placements

Rita Poirier  
Adjointe administrative

Bernice Gallant  
Préposée aux pensions

données des fonds communs d'API couvre environ 1 000 fonds et met l'accent sur les gestionnaires financiers canadiens disponibles pour les institutions canadiennes.

Voici le fonds qui a permis à Placements Louisbourg d'atteindre le sommet, et les résultats pour 2011 :

- Actions américaines : fonds d'actions américaines Louisbourg; Moncton; 9,8 %

### Les RPAC obtiennent la sanction royale

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) accueillent favorablement la nouvelle concernant la sanction royale qu'a reçue la législation pour les régimes de pension agréés collectifs (RPAC). « Les RPAC sont les grands stabilisateurs. Les retraites ne seront plus l'unique privilège de ceux qui travaillent pour le secteur public ou les grandes entreprises. En vertu des RPAC, tous les Canadiens peuvent profiter d'un régime de retraite, explique Frank Swedlove, président de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. Les grands gagnants sont les petites et les moyennes entreprises qui ne peuvent actuellement se permettre d'offrir des régimes de pension ainsi que les travailleurs du secteur privé et les travailleurs autonomes qui n'ont pas accès à un régime de pension. » Dan Kelly, président de la FCEI, explique : « Les petites entreprises affirment que la principale raison pour laquelle 80 % de leurs propriétaires ne disposent pas de régimes de pension d'entreprise pour eux-mêmes ou leurs employés se situe dans les coûts et le fardeau administratif d'offrir un régime. S'ils sont adéquatement mis en place par les provinces et les institutions financières, nous prévoyons que les RPAC feront bouger les choses sur les deux fronts. » La FCEI demande aux provinces d'agir rapidement pour mettre en œuvre la législation et s'assurer que les RPAC demeurent entièrement volontaires. Les RPAC sont des régimes de pension collectifs à faible coût et gérés

## Régime de pension des employés et employées

professionnellement. Le projet de règlement régissant les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) a été publié par le gouvernement fédéral. Le projet de règlement établit les procédures d'octroi des permis pour un administrateur potentiel d'un RPAC ainsi que les règles concernant la gestion et l'investissement de fonds dans les comptes des membres du régime, les options d'investissement requises et les exigences de faible coût.

Les grandes lignes des conditions en vertu desquelles un membre d'un RPAC peut établir son taux de cotisation à 0 % ont été énoncées, tout comme l'information que les administrateurs des régimes doivent divulguer aux membres des régimes, aux employeurs et au Bureau du surintendant des institutions financières. Le ministère des Finances affirme que la diffusion du règlement suivra pour répondre à certaines questions, dont le transfert de fonds du compte d'un membre, la méthode de versements et leur fréquence, la forme et le contenu des avis, les règles d'immobilisation, les paiements variables, les communications électroniques et d'autres règles techniques relatives à la mise en œuvre de la structure. Ce projet de règlement est publié pour une période de commentaires publics de 30 jours et peut être consulté au <http://www.fin.gc.ca/drleg-apl/prpp-rpac0812-fra.asp>.

### Le gouvernement rejette les demandes d'aide financière

Un rapport de l'agence Reuters révèle que le gouvernement fédéral a rejeté la demande de six entreprises canadiennes voulant obtenir une aide afin de faire face aux problèmes croissants de financement des régimes de retraite. La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, le Chemin de fer Canadien Pacifique, Bell Canada, MTS Allstream, la Société canadienne des postes et NAV Canada, qui se nomment le G6, cherchaient à obtenir plus de temps pour rembourser leur déficit. Toutefois, après avoir accordé un allègement financier à des entreprises en

2006 et 2010, le gouvernement n'a toutefois pas l'intention de recommencer maintenant. La décision tombe un mois seulement après que les États-Unis aient adopté un projet de loi le mois dernier changeant la façon dont les entreprises calculent le montant qu'elles doivent cotiser à leurs fonds de pension. Cette mesure leur permettra de payer un montant moins élevé.

### Les régimes de pension régressent

Un sondage de RBC Services aux investisseurs révèle qu'au cours du deuxième trimestre, les régimes de pension canadiens ont perdu une partie de leur rendement obtenu pendant le premier trimestre, car des inquiétudes au sujet de la crise de la dette en Europe et un affaiblissement de l'économie mondiale ont fait baisser les actions canadiennes. Au sein du monde des régimes s'élevant à 410 milliards de dollars, les régimes de pension à prestations déterminées ont chuté de 1,1 % durant le trimestre se terminant le 30 juin 2012, comparativement aux gains de 4,5 % obtenus au cours du premier trimestre. Les actions canadiennes étaient la classe d'actifs affichant le pire rendement du trimestre, l'indice S&P/TSX ayant chuté de 5,7 %, effaçant du coup les gains de 4,4 % du premier trimestre pour terminer à 1,5 % plus bas pour la première moitié de l'année. Les investissements des régimes de pension dans des actions étrangères ont eu un rendement inférieur à celui du MSCI mondial de 0,4 %, renversant ainsi la tendance de rendement positif des deux trimestres précédents. « Après la reprise maintenue des deux trimestres précédents, les régimes de pension ont subi la pression des bouleversements continus en Europe et la réaction en chaîne provoquée sur les actions canadiennes et étrangères, explique Scott MacDonald, chef, caisses de retraite, assurance et stratégie de fonds souverains chez RBC Services aux investisseurs. L'affaiblissement du dollar canadien a diminué l'impact de l'effondrement des actions étrangères sur les régimes PD canadiens, mais la pression à la baisse constante sur les cours des bourses amoindrit les gains des régimes recherchant de meilleurs rendements des actions. »